LA FUTURE PAC, CE QUI NE CHANGERA PAS:

- → une déclaration à déposer sur Télépac chaque année pour demander les aides et déclarer les surfaces,
- → avec une date limite de dépôt à respecter,
- → le maintien du RPG pour mesurer les parcelles,
- → l'accompagnement possible par les organismes de service,
- → des interlocuteurs directs en DDT,
- → des paiements par l'ASP selon le calendrier habituel.



L'APPLICATION TESTÉE DÈS LA CAMPAGNE 2022

Une application sur smartphone pour communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle.



- → Mise à disposition par l'administration sur les « stores » des différents types de téléphones.
- → Elle guidera l'exploitant dans sa prise de photos, sur des lieux précis, puis dans la transmission des photos à l'administration.
- → Elle est disponible y compris hors connexion réseau téléphonique (même en « zones blanches »). Seul l'envoi des photos nécessitera une connexion (a posteriori des prises de photo/wifi à la maison par exemple).









LES GRANDS PRINCIPES

À partir de 2023, dans tous les États membres de l'Union européenne, une **relation renouvelée entre administration et bénéficiaires des aides** est mise en place.

L'accent est mis sur la prévention et la correction des écarts entre les couverts déclarés par les bénéficiaires et ceux constatés par l'administration.

LES VÉRIFICATIONS DE LA DÉCLARATION PAC SERONT COMPLÉTÉES PAR :

- 1 des images satellites (une analyse de l'évolution des couverts grâce à l'intelligence artificielle),
- 2 une alerte transmise à l'exploitant par mail ou sms, lorsque l'analyse des images prises par satellite est non conclusive ou si une erreur de déclaration est constatée,
 - → l'exploitant est alors invité à modifier sa déclaration.
 - → si nécessaire, il lui sera demandé de fournir une photo géolocalisée via une application dédiée.
- des déplacements terrain si nécessaires.



LES + DU SYSTÈME DE SUIVI DES SURFACES:

- 1 L'administration informe l'exploitant lorsqu'il y a une erreur et lui donne l'opportunité de la corriger.
- 2 Les erreurs peuvent être rectifiées sans générer de pénalités financières à condition de respecter les délais impartis.
- 3 Une meilleure information de l'exploitant sur le traitement de son dossier avant paiement.
- 4 Davantage d'échanges avec l'administration dans l'intérêt de l'exploitant.

2022, UNE ANNÉE DE TEST

L'administration et les bénéficiaires pourront tester ce nouveau système de suivi des surfaces en temps réel dès la campagne 2022, en parallèle de la campagne normale pour laquelle l'instruction, le contrôle et le paiement seront réalisés comme en 2021.

À NOTER:

Cette année de test n'aura aucun impact financier sur la campagne normale mais permettra à tous de s'approprier ces nouveaux outils.

Elle comprend la prise de photos géolocalisées et les modifications de déclaration.

